



Liste des emplacements réservés

N°	Affectation	Emprise	Bénéficiaire
1	Réalisation d'un carrefour	2775 m ²	Commune
2	Élargissement du chemin de Guerchet	940 m ²	Commune
3	Reprise de voirie du carrefour	1423 m ²	Commune
5	Élargissement du chemin de la RD 402	4538 m ²	Commune
6	Création d'une voie	820 m ²	Commune
9	Création d'un site de traitement des eaux usées (Perno)	5414 m ²	Commune
10	Création d'un site de traitement des eaux usées (Bergon)	10259 m ²	Commune
11	Création d'un site de traitement des eaux usées et d'un poste de refoulement (Angle Bertho)	1612 m ²	Commune
12	Création d'un site de traitement des eaux usées (Coulement)	5183 m ²	Commune
13	Mise en valeur accès du dolmen de la Roche aux loups	7469 m ²	Commune
14	Création d'un chemin piéton-cycliste au hameau des peupliers	540 m ²	Commune
16	Création d'un site de traitement des eaux usées (Biou)	499 m ²	Commune
20	Création d'une voie	1108 m ²	Commune
21	Création d'un site de traitement des eaux usées (Tourmoly)	325 m ²	Commune
22	Bassin de rétention des eaux pluviales	9265 m ²	Commune
23	Cheminement doux entre le collège et le parking des Ruais	746 m ²	Commune

ZONAGE

Zone urbaine

- Ua : Centre-bourg traditionnel et dense
- Ub : Zone urbaine en continuité du bourg
- Uc : Hameau ou ensemble aggloméré en dehors du bourg
- Uca : Hameau ou ensemble aggloméré limité aux annexes et dispositif d'assainissement individuel
- Uea : Zone urbaine dédiée aux activités économiques et industrielles
- Ueb : Zone d'activités strictement économiques
- UL : Zone d'équipements scolaires, de loisirs, sportifs et tourisme

Zone à urbaniser

- 1AUe : Zone ouverte à l'urbanisation destinée aux activités professionnelles, économiques et industrielles
- 1AUh : Zone ouverte à l'urbanisation destinée à l'habitat
- 2AU : Zone à urbaniser nécessitant une évolution du document d'urbanisme pour être constructible
- 2AUe : Zone 2AU réservée aux activités économiques
- 2AUh : Zone 2AU réservée à l'habitat
- 2AUL : Zone 2AU réservée aux équipements publics
- 2AULb : Zone 2AU réservée aux activités de loisirs et de tourisme

Zone naturelle

- Nf : Zone naturelle forestière
- Nh2 : Secteur d'habitat en zone naturelle
- Nhp : Secteur bâti d'intérêt patrimonial en zone naturelle
- NL : Zone naturelle de loisirs
- Np : Périmètre de protection renforcée réservée à la captation d'eau potable

Zone agricole

- Aa : Zone d'activité agricole
- Ab : Zone agricole avec interdiction de nouvelle construction
- Ac : Exploitation de carrières
- Ah1 : Espace rural à vocation d'habitat
- Ah2 : Espace rural à vocation d'habitat, limité aux extensions, annexes ou changement de destination
- Aha : Espace rural limité aux annexes et dispositif d'assainissement individuel

PRESCRIPTIONS

- Eléments de paysage, à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- - - Haies ou talus à préserver (intérêt écologique)
- - - Liaison douce à conserver
- ▲ Arbre remarquable (intérêt paysager)
- ★ Bâti à préserver
- Calvaire à préserver
- Puits à préserver

A TITRE INDICATIF

- ◆ Droit de préemption urbain
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
- Site archéologique

Tréhillac

Pontchâteau

Sainte-Reine-de-Bretagne

Département de la Loire-Atlantique

Commune de Missillac

COMMUNE DE MISSILLAC

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique
Pièce 6.2 - Sud de la commune

Plan du territoire
Echelle 1/6 500 e

PROCEDURE	PRESCRIT	APPROUVE
Elaboration du PLU	26.03.2010	27.09.2013
Modification simplifiée n°1		22.05.2014
Modification n°2 du PLU	28.03.2017	06.12.2027
Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU	12.11.2018	17.06.2019
Modification simplifiée n°3	29.08.2022	06.02.2023

PRIGENT & ASSOCIES
Atelier d'urbanisme
104 rue Eugène Pottier 35 000 RENNES
Tel : 02 99 78 28 19
Fax : 02 99 78 37 17

Juillet 2023

